

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

**Procès-Verbal de la séance du 8 décembre 2022**

DATE DE CONVOCATION : 02.12.2022	L'an deux mille vingt-deux, <b>Le huit décembre à vingt heures trente minutes,</b>
DATE D’AFFICHAGE : 02.12.2022	Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur René BOUAN.
NOMBRE DE CONSEILLERS	<b>Etaient Présents :</b> AUBIN William, BOUAN Chantal, BOUAN René, DAUNAY Loïc, LEBORGNE Régine, NEUTE Françoise, PORCHER Aurélie, RAULT Philippe, ROBISSOUT Josiane et SUIRE Thierry.
EN EXERCICE 15	
PRÉSENTS 10	<b>Excusés :</b> AILLET Louis (procuration à SUIRE Thierry), MENIER Mireille (procuration à LEBORGNE Régine), PLESTAN Sylvaine (procuration à PORCHER Aurélie), SCHMITT Thomas et SORGNIARD Catherine (procuration à DAUNAY Loïc).
VOTANTS 14	<b>Secrétaire de séance :</b> PORCHER Aurélie

**PROCES-VERBAL REUNION DU 28 OCTOBRE 2022**

---

Procès-verbal de la réunion du 28 octobre 2022 accepté à l'unanimité.

- Mr le Maire demande l'ajout de deux sujets à l'ordre du jour (dénomination de la rue du hameau de la tourelle 2 et approbation de l'avenant n°1 au marché SETUR). Ajout des deux sujets acceptés à l'unanimité par le conseil municipal.

**Compte-rendu réunions de Dinan Agglomération**

---

L'ordre du jour du conseil communautaire du 28 novembre 2022 concernait des délibérations techniques à adopter.

Lors de la conférence des maires du 21 novembre 2022, ont été abordés les points suivants : la gestion des eaux pluviales urbaines, qu'il est envisagé de déléguer aux communes, et le futur Parc Naturel Régional, dont la procédure finale de création va être engagée dès décembre 2022 par une enquête publique et se poursuivra en 2023 pour s'achever courant 2024.

La conférence des maires du 5 décembre 2022 ont été présentés l'offre aux communes en matière d'ingénierie énergétique, le bail réel solidaire en matière de logement social et un point sur la refonte de la politique déchets.

**Budget communal – Décisions modificatives n°1**

---

Monsieur le Maire propose au conseil de procéder à quelques décisions modificatives du budget communal 2022 afin de réajuster certaines dépenses non prévues lors du vote du budget primitif 2022.

## Fonctionnement

### Dépenses

#### 011 - Charges à caractère général

<b>60612 (électricité)</b>	<b>+ 2 000 €</b>
<b>60621 (combustibles)</b>	<b>+ 4000 €</b>
<b>6068 (autres matières et fournitures)</b>	<b>+ 4300 €</b>
61521 (entretien terrains)	- 4 300 €
615221 (entretien bâtiments publics)	- 2 000 €
615231 (entretien et réparations voiries)	- 4 400 €
<b>637 (autres impôts, taxes...) ZA les Vergers</b>	<b>+ 400 €</b>

#### 012 - Charges de personnel

6218 (personnel extérieur - remplacement)	- 700 €
<b>6415 (Indemnité inflation)</b>	<b>+ 700 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Vote les décisions modificatives, qui s'équilibrent en dépenses et en recettes.**

### **Prévoyance des agents communaux – Participation de la commune**

---

Le conseil municipal a validé l'adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre le Centre de Gestion 22 et TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

A cette occasion, le conseil a confirmé sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Prévoyance ».

Le niveau de participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention d'adhésion a été confirmée à hauteur de 8€ brut (au prorata de la DHS), par agent, par mois.

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur une augmentation de cette participation communale à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Un vote est lancé sur la base d'une participation de 15€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 ABSTENTIONS (ROBISSOUT Josiane pour une participation de 12€, DAUNAY Loïc et SORNIARD Catherine) et 11 POUR :**

- Fixe, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, le niveau de participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention d'adhésion à hauteur de 15€ brut (au prorata de la DHS), par agent, par mois.
- Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent.

### **Participation repas et spectacle des écoles du RPI 2022**

---

Monsieur le Maire informe le conseil que le traditionnel repas de fin d'année des élèves du RPI Saint-Lormel-Créhen aura lieu le vendredi 16 décembre 2022.

Il se déroulera à l'école de Créhen et sera suivi d'un spectacle organisé l'après-midi.

Une fois sur deux avec Créhen, la commune de Saint-Lormel fournit le repas et facture à Créhen le coût pour les enfants scolarisés à Créhen. Cette année, c'est à St Lormel de fournir le repas.

La société Convivio sera chargée de livrer les repas à Créhen.

Il est proposé que les repas consommés par les enfants scolarisés à Créhen et les adultes les encadrant seront facturés au prix coûtant (3.60 € / enfant et 4.40 € / adulte).

La commune de Saint-Lormel s'acquittera également du prix de revient du spectacle et du goûter proportionnellement au nombre d'enfants scolarisés à Saint-Lormel.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Accepte la participation de l'école de St Lormel au repas et au spectacle de fin d'année**
- **Décide du partage des frais du repas et de l'animation de fin d'année selon les conditions précitées.**

### **Adoption de l'opération de restructuration de l'ensemble salle polyvalente/mairie et approbation du plan de financement**

---

Par sa délibération du 8 avril 2022, le conseil municipal a validé le choix du cabinet d'architecte pour mener la mission de maîtrise d'œuvre du projet de restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie.

Après de nombreux échanges, la cabinet BRA a pu présenter les nouveaux plans des bâtiments après travaux lors d'une réunion, le 3 novembre, à laquelle le conseil municipal était convié.

Il est demandé, aujourd'hui, au conseil municipal d'adopter le projet de restructuration présenté par le cabinet BRA et d'en approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT restructuration salle polyvalente / mairie			
DEPENSES		RECETTES	
		Subventions	
Travaux	1 099 000.00 €	DETR / DSIL (Etat)	300 000.00 €
Architecte	123 189.63 €	Région Bretagne	150 000.00 €
Etudes	16 855.00 €	Contrat de territoires	97 113.00 €
		Dinan Agglomération	75 000.00 €
		Autofinancement	
		Fonds propres / emprunt	616 931.63 €
TOTAL	1 239 044.63 € HT	TOTAL	1 239 044.63 € HT

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Adopte le projet de restructuration de l'ensemble salle polyvalente et mairie présenté par le cabinet BRA.**
- **Approuve le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus.**

#### **Dispositif « Protège-Toit » -**

---

Après une première présentation du projet « Protège-Toit » au cours du conseil municipal précédent et une réunion de travail, ce jour, avec les conseillers, il est demandé l'avis du conseil sur la poursuite de la démarche avec le département et Dinan Agglomération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de poursuivre la démarche avec le département et Dinan Agglomération.**

#### **Dénomination de rue – Hameau de la Tourelle 2**

---

Suite à la création du lotissement privé le Hameau de la Tourelle 2, il est nécessaire d'attribuer un nom à la voie traversant ce hameau et permettant l'accès aux terrains constructibles.

Propositions : rue des badiers / rue des badilles

Il est demandé l'avis du conseil municipal sur les propositions de nom de la future voie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de nommer la future voie du Hameau de la Tourelle 2 la rue des Badiers.**

## Avenant n°1 SETUR – Lotissement le Courtil St Pierre

---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'avenant n°1 au marché passé avec la société SETUR pour la maîtrise d'œuvre du lotissement communal le Courtil St Pierre. Cet avenant d'un montant de 1900 € HT s'explique par les modifications successives apportées au projet.

Cet avenant n°1 porte le montant du marché de 24 832, 50 € HT à 26 732,50 € HT.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'acceptation de cet avenant n°1.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide d'accepter l'avenant n°1 de la société SETUR, au marché pour la maîtrise d'œuvre du lotissement communal le Courtil St Pierre, pour un montant de 1900 € HT.**

## INFORMATIONS DIVERSES

---

- Journée festive du RPI le vendredi 16 décembre.
- Les gens du voyage. Bilan de l'année sur le territoire de Dinan Agglomération.
- Rappel : pot des agents le jeudi 15 décembre à 18h45.
- Rappel : vœux du maire le samedi 7 janvier 2023 à 18h30.
- Choix de la carte de vœux 2023.

## QUESTIONS DIVERSES

---

Pas de questions.

Prochain conseil municipal : Vendredi 20 janvier 2023 à 20h.

La séance est levée à 22h15.

AILLET Louis  <i>Absent</i>	AUBIN William	BOUAN Chantal	BOUAN René	DAUNAY Loïc	LEBORGNE Régine	MENIER Mireille  <i>Absente</i>	NEUTE Françoise
PLESTAN Sylvaine  <i>Absente</i>	PORCHER Aurélie	RAULT Philippe	ROBISSOUT Josiane	SCHMITT Thomas  <i>Absent</i>	SORGNIARD Catherine  <i>Absente</i>	SUIRE Thierry	